

Séance du Conseil du 13 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 1/2023

Motion de demande de rétablissement de la desserte de la gare SNCF de Menton-ville par le TGV.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU

FONTAN : M. Philippe OUDOT

GORBIO : M. Paul COUFFET

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé

MOULINET : M. Guy BONVALLET, excusé

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI

SAORGE : Mme Brigitte BRESCH

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

30 MARS 2023

Séance du 13 Mars 2023

Délibération n° 1/2023

OBJET : Motion de demande de rétablissement de la desserte de la gare SNCF de Menton-ville par le TGV.

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Depuis environ une année, la gare SNCF de Menton-Ville n'est plus desservie par le TGV. Les voyageurs à destination de Menton sont depuis lors contraints d'effectuer un changement de train en gare de Nice-ville qui est désormais le terminus des rames TGV.

Cette décision a été prise sans aucune concertation avec la Communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF). Menton et les communes de la CARF sont pourtant une destination touristique majeure des Alpes-Maritimes.

La rupture de charge imposée aux voyageurs en gare de Nice-ville s'avère particulièrement contraignante pour de nombreux touristes souhaitant gagner l'extrême est du département.

Au-delà de ces contraintes pour les voyageurs, cette absence de desserte de la gare de Menton-ville par le TGV limite l'accessibilité du territoire de la Riviera française et devient par là même un sujet de préoccupation pour l'économie touristique de la Riviera française.

La Communauté d'agglomération de la Riviera française demande que SNCF Voyageurs reconsidère cette situation et que la gare de Menton-ville soit à nouveau desservie par le TGV.

Vu l'avis favorable du Bureau lors de sa réunion du 2 mars 2023,

Je vous demande de bien vouloir,

ADOPTER cette motion.

DIRE qu'elle sera transmise à toute autorité susceptible d'intervenir sur la thématique de la mobilité sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Riviera française.

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré**

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

*Pour extrait conforme,
Le Président,*


Yves JULIET

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-1-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023